

## Tarification

Les personnes en lien avec les partenaires stratégiques d'Isango : Eirene Suisse, E-Changer, DM, Comundo, FGC, Fedevaco - bénéficient de tarifs préférentiels sur les formations, allant à des formations dont le coût peut aller de CHF 50.00 à la prise en charge total du coût de la formation.

Catégories	Type de public	Formation à distance et en présentiel	Formation en résidentiel
A	<p>Personnes sous contrat (membres des équipes, coopérants) Personne se préparant au départ agréés par un des organismes d'envoi</p> <p>Partenaire et partenaire terrain d'E-Changer, Comundo, Eirene Suisse, DM et des organisations membres de la FGC et de la Fedevaco :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Moins de 5 EPT : tous les collaborateurs ou collaboratrices</li> <li>◆ Plus de 5 EPT : personne de contacts directs</li> </ul> <p>Bénévoles engagés activement</p> <p>Collaborateurs-trice-s des organisations membres de la FGC et de la FEDEVACO</p>	Prise en charge totale* CHF 0.-	Prise en charge totale* CHF 0.-
B	Partenaire notamment terrain d'E-Changer, Comundo, Eirene Suisse, DM et des organisations membres de la FGC et de la Fedevaco de plus de 5EPT (qui ne sont pas dans la catégorie A)	Prise en charge partielle* Prix membre indiqué sur le site frais d'inscription inclus	Prise en charge partielle* Prix membre indiqué sur le site frais d'inscription inclus
C	Personnes membres d'E-Changer, DM, Eirene Suisse et Comundo (et n'appartenant pas à un des groupes ci-dessus)	Prise en charge partielle* CHF 50.- (frais d'inscription)	Prise en charge partielle* Prix membre frais d'inscription inclus
D	Membres d'Isango	Prix membre frais d'inscription inclus	Prix membre frais d'inscription inclus
E	Tout public	Prix public frais d'inscription inclus	Prix public frais d'inscription inclus

\*La prise en charge partielle ou totale n'est effective que si la personne participe à la formation. En cas d'annulation, le coût de la formation au prix membre sera facturé à la personne selon les conditions de désistement indiquées ci-dessous.

- ◆ En cas de désistement avant la confirmation de formation, aucun frais n'est dû.
- ◆ En cas de désistement après la confirmation de formation, des frais administratifs de CHF 50.- sont dus même en cas de présentation d'un certificat médical
- ◆ En cas de désistement entre 30 et 15 jours avant la formation : 50% reste du.
- ◆ Dans les 15 jours qui précèdent la formation : la totalité reste due.

Pour les membres d'Isango et le tout public les conditions de désistement s'appliquent sur les prix facturés (prix membre – prix public)